

Pourquoi choisir DKV ?

- Leader en assurances soins de santé privées en Belgique depuis 1964
- Plus de 1 800 000 clients nous font confiance
- Un éventail de produits répondant efficacement aux besoins de tout un chacun :
 - indépendants
 - employés, salariés
 - PME
 - grandes entreprises, multinationales

Intéressé ?
Contactez votre
intermédiaire d'assurances
ou surfez sur
www.dkv.be

Aperçu général, seules les Conditions Générales, Tarifaires d'Assurance et les Conditions Particulières de la Police sont d'application.

Les garanties de DKV :

- hospitalisation
- frais ambulatoires
- soins dentaires
- assurance dépendance
- perte de revenu



votre intermédiaire d'assurances :

DKV Belgium S.A.
Bd Bischoffsheim 1-8
1000 Bruxelles
Tél.: + 32 (0) 2 287 64 11
Fax: + 32 (0) 2 287 64 12
www.dkv.be

Entreprise agréée sous le n° 0739 pour la branche 2 - maladie. | R.P.M. 0414858607 | Trib. Comm. Bruxelles

51201_FR_6_201403

Plan Horizon



Les meilleurs soins. Pour toute la vie.

www.dkv.be

DKV

a member of **MUNICH HEALTH**

Le plan Horizon : votre avenir, pensez-y aujourd'hui !

Construisez votre avenir

Pensez à demain

Saviez-vous que :

- plus vous vieillissez, plus il vous sera difficile de trouver une assurance hospitalisation ?
- prendre soin de votre santé est une priorité qui ne peut dépendre de votre situation financière, ni de votre âge ?

C'est pourquoi, DKV a développé une 'police d'attente': le plan Horizon.

Cette garantie vous aide à construire votre avenir dès aujourd'hui.

Regarder l'horizon, c'est voir plus loin.

Supposons que :

- vous deviez mettre un terme à votre police hospitalisation individuelle de DKV (double emploi avec une assurance groupe hospitalisation ou transfert de votre domicile à l'étranger pendant plus de 3 mois). Avez-vous la certitude de pouvoir souscrire plus tard à une nouvelle police de ce même type ?
- vous perdez le bénéfice de l'assurance groupe hospitalisation (licenciement, démission, prépension, ...). Avez-vous la certitude de pouvoir souscrire plus tard une police hospitalisation individuelle ?

Dans ces deux cas vous vous posez certainement les questions suivantes:

- mon état de santé aura-t-il une influence sur la souscription d'une nouvelle police hospitalisation individuelle ?
- à combien s'élèvera ma prime ?
- aurai-je des stages à accomplir ?
- ma couverture sera-t-elle interrompue ?

Grâce au plan Horizon¹, DKV vous garantit le transfert vers une couverture hospitalisation individuelle optimale (plan IS2000)² et ce, sans nouveau stage.

A vous de juger :

- Remboursement à 100% de vos frais hospitaliers
- Libre choix de l'hôpital, de la chambre et du médecin
- Remboursement des frais pré- et posthospitaliers (30 jours avant et 90 jours après l'hospitalisation)
- 27 Maladies Graves (maladie de Parkinson, diabète, cancer, ...)
- Medi-Card® : DKV paie la facture directement à l'hôpital et vous ne payez plus d'acompte à l'admission

¹ Le plan Horizon ne confère aucun droit à un remboursement de quelque nature que ce soit.

² Si deux ans de couverture sans interruption dans le plan Horizon.

